



■

NOTRE CONVICTION ESG

Arkéa Asset Management

■

Date : Janvier 2025

SOMMAIRE

Introduction

| | |
|---|-----------|
| Engagé au service de nos clients | 5 |
| Délivrer une performance globale | 5 |
| → Limiter l'exposition de nos portefeuilles aux activités et émetteurs controversés : une approche normative et sectorielle | 5 |
| → Gérer les risques ESG de nos portefeuilles | 6 |
| Proposer des solutions d'investissement dans un monde en transition | 8 |
| → Solutions d'investissement en dette d'Infrastructure | 9 |
| → Solutions d'investissement quantitatives | 9 |
| → Solution d'investissement thématiques actions | 10 |
| → Solution d'investissement éthique catholique | 10 |
| Fournir une information transparente et de qualité à nos clients | 11 |
| → Mesurer les impacts de nos fonds | 11 |
| Engagé dans nos investissements | 13 |
| Accompagner les entreprises dans leurs transitions | 13 |
| → Les objectifs de notre engagement | 13 |
| → Notre engagement actionnarial | 14 |
| → Nos initiatives sur l'investissement responsable | 15 |
| Financer l'économie de proximité | 16 |
| → Expertise : Solidaire | 16 |
| → Expertise : Dette Privée Corporate | 17 |
| Contribuer à la protection de la Nature | 19 |
| → Stratégie Climat | 19 |
| → Expertise : Biodiversité | 19 |
| Nos moyens au service de la Recherche ESG | 21 |
| → Moyens techniques | 21 |
| → Moyens humains | 21 |
| → Une gouvernance dédiée | 22 |

Introduction

La finance durable est un élément central de la stratégie d'Arkéa Asset Management. Les évolutions de la prise en compte des enjeux durables dans la gestion d'actifs sont liées à une hausse des exigences des différentes parties prenantes avec lesquelles nous interagissons.

Une hausse des exigences

D'une part, nos clients souhaitent donner du sens à leurs produits d'investissement et garantir, au-delà de la performance financière, de la prise en compte des conséquences des activités financées.

De même, l'ensemble de la société s'attend à ce que les gérants d'actifs prennent leur part dans le financement des transitions et n'apportent pas leur concours aux entreprises représentant des dangers pour l'environnement ou des populations locales.

Enfin, les différents régulateurs demandent que les risques liés aux enjeux de développement durable soient pris en compte et que les reportings produits présentent une forte qualité sur ces enjeux.

Une ambition partagée au sein du Crédit Mutuel Arkéa

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa a pour sa part l'ambition d'être un partenaire bancaire de confiance d'un monde engagé dans de profondes transitions sociétales et environnementales, en mettant son modèle au service du financement de l'économie réelle, des territoires et de leurs acteurs ainsi que des projets de vie de ses sociétaires et clients.

Arkéa Asset Management s'inscrit dans cette ambition et considère les enjeux de développement durable dans une optique de double matérialité en proposant des produits d'investissement performant et permettant de faire le lien entre deux besoins, d'une part, la nécessité de financer, directement ou indirectement, les acteurs des transitions, environnementales et sociales, et d'autre part, de répondre aux attentes de nos clients pour donner du sens à leurs investissements. Nous avons ainsi décidé de construire une stratégie d'intégration ESG qui combine les attentes et besoins de nos clients, qui s'inscrive dans les souhaits de nos régulateurs et en cohérence avec ce qui nous anime.

Cette ambition, nous la résumons simplement en promettant à nos clients une **performance engagée au service de l'Humain et de son environnement.**

Nous déclinons cette promesse par un engagement au service de nos clients, un engagement comme entreprise citoyenne et un engagement dans nos investissements. Et face à cette promesse, nous avons mis en place des indicateurs de performance transparents et ambitieux nous permettant de démontrer la mise en pratique de notre ambition.

Devant la multiplicité des enjeux, des obligations réglementaires et des besoins de nos différentes parties prenantes, ce document a vocation à présenter, de la manière la plus claire possible, les déclinaisons de cette stratégie et de décrire les principes directeurs de notre fonctionnement. Il renvoie, lorsque nécessaire, aux politiques que nous avons publiées.

Il est enfin l'occasion de vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en investissant dans nos fonds. L'ensemble des collaborateurs d'Arkéa Asset Management sont ainsi conscients de la responsabilité qui est la nôtre : au-delà de la performance financière, nous devons apporter du sens à nos investissements et accompagner les transitions.

Les éléments rapportés ici sont la preuve tangible de cet engagement.

Engagé au service de nos clients

Nous sommes résolument engagés au service de nos clients, afin de leur fournir des produits présentant une performance globale (financière & extra-financière) et des solutions d'investissement adaptées dans un monde en transition.

Nous souhaitons instaurer une relation de confiance, basée sur l'écoute et la transparence, pour garantir la satisfaction de nos clients.

Délivrer une performance globale

→ Limiter l'exposition de nos portefeuilles aux activités et émetteurs controversés : une approche normative et sectorielle

Notre approche normative et sectorielle vise à respecter nos engagements sur les grands enjeux de développement durable. Dans cette optique, nous nous assurons du respect des exclusions légales et des valeurs en contradiction avec le Pacte Mondial des Nations Unies. Les éléments décrits ci-après résument nos politiques sectorielles publiées à la date du présent document et disponibles sur notre site internet.

Tout d'abord, nous nous conformons aux exclusions légales concernant les armes exclues par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo, qui incluent les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions. Conscients des impacts disproportionnés pour les populations civiles d'autres types d'armement, nous avons souhaité étendre nos exclusions pour inclure les armements à uranium appauvri ou à phosphore blanc.

Nous effectuons également un suivi des valeurs particulièrement controversées. Cela comprend l'exclusion des sociétés qui ne respectent pas les 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les grandes conventions sur les droits de l'homme, le droit du travail et l'environnement. Par ailleurs, Arkéa Asset Management s'engage à exclure de ses investissements les entreprises agissant en contradiction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs

aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris aux principes et aux droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

Nous excluons également depuis 2020 les entreprises impliquées dans l'exploitation du charbon thermique ou dans la production d'électricité à partir du charbon pour une sortie totale en 2027. Nous avons publié également une politique Pétrole et Gaz en 2021, mise à jour en 2022 et 2023, excluant les émetteurs dont plus de 25% de leur production provient des énergies fossiles non conventionnelles et ceux impliqués dans le MIDSTREAM (capacités de GNL)

Enfin, nous avons mis en place en 2023 une politique d'exclusion relative aux investissements dans le secteur du tabac, excluant les émetteurs pour lesquels plus de 5% de leur chiffre d'affaires provient de la production de tabac ou plus de 15% de la distribution de tabac.

→ Gérer les risques ESG de nos portefeuilles

Nous avons mis en place des mesures visant à fournir un signal clair à nos gérants de portefeuilles sur l'impact des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur la performance financière de nos investissements. Pour ce faire, nous utilisons deux indicateurs clés : la notation ESG et le risque de durabilité.

La **notation ESG** est une mesure de la performance ESG des émetteurs, comparée à d'autres émetteurs de leur secteur. Nous effectuons des calculs sur 69 secteurs GICS (Global Industry Classification Standard) afin de garantir la qualité et la représentativité des groupes de comparables. Cette mesure est réalisée dans deux univers distincts : l'Europe et le reste du monde. Nous utilisons une pondération différenciée de 20 critères, fondée sur l'analyse de notre équipe Recherche ESG pour chaque secteur. Seuls les critères jugés matériellement importants sont pris en compte. Par exemple, nous utilisons 14 critères pour le secteur de l'alimentation et des boissons, et 5 critères pour les médias. La

gouvernance d'entreprise est systématiquement prise en compte et surpondérée dans notre évaluation, convaincus que ce pilier est clé.

Nous mesurons la performance à l'aide d'un score de gestion des enjeux matériels, car le score d'exposition n'est pas pertinent pour notre approche de sélection des meilleurs acteurs de chaque secteur. Ce score varie de 0 à 20, avec une valeur centrale de 10.

| Environnement | Social | Gouvernance |
|--|--|---|
| Stratégie Climat | Emploi / Protection des collaborateurs | Qualité du conseil de surveillance |
| Eco-conception des produits | Climat social | Politique de rémunération |
| Efficiences de la production | Respect des droits humains | Respect des apporteurs de capitaux |
| Gestion de la chaîne d'approvisionnement | Risques produits | Contrôles internes, audit, éthique des affaires |

Concernant les souverains, Arkéa Asset Management a développé un référentiel d'analyse dédié aux Etats. Les critères reposent sur l'analyse des trois grands enjeux de développement durable, répartis en onze critères d'analyse dédiés aux Etats. Ces critères, reposant sur des bases de données publiques (mises à disposition par l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'Agence Internationale de l'Énergie, les ONG Freedom House et Transparency Internationale) permettent d'analyser l'ensemble des problématiques de développement durable et de responsabilité auxquelles sont confrontés les Etats.

Les Etats sont ainsi classés au regard de leurs pratiques de développement durable. La note extra-financière correspond à la moyenne des trois domaines E, S et G analysés, reposant sur l'étude de onze critères. Les domaines E, S et G sont pondérés différemment selon le niveau de développement du pays appréhendé par le niveau atteint par le ratio de PIB/habitant. Pour éviter de s'exposer à des risques ESG sévères, Arkéa Asset Management a intégré à son dispositif de maîtrise des risques une clause d'interdiction d'investissement sur les émetteurs souverains les moins bien notés.

S'agissant de l'investissement dans des fonds gérés par d'autres sociétés de gestion, un processus d'analyse des pratiques d'intégration ESG est mené sur la société de gestion elle-même et sur le fonds cible.

Concernant les fonds, sont privilégiés des OPCVM ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu par les pouvoirs publics de leurs pays de domiciliation (tel que, par exemple, le label ISR en France, le label ESG Luxflag au Luxembourg).

Le deuxième indicateur que nous utilisons est le **risque de durabilité**, qui mesure le risque ESG auquel un émetteur est exposé, exprimé de manière absolue. Contrairement à la notation ESG, ce score ne compare pas les émetteurs du même secteur. Nous prenons en considération des critères représentant des enjeux ESG matériels. Ce score de risque exprime la part de risque subsistant après la mise en place des politiques et initiatives des émetteurs. Il est évalué sur une échelle de 0 (pas de risque) à 100 (risque maximum).

Grâce à ces deux indicateurs, notes ESG et risque de durabilité, nous fournissons à nos gérants de portefeuilles des informations précieuses sur la performance ESG des émetteurs et sur le risque de durabilité associé. Ils peuvent par conséquent prendre des décisions éclairées et mieux évaluer l'impact des enjeux ESG sur nos investissements.

Proposer des solutions d'investissement dans un monde en transition

Au-delà de notre approche globale en matière de notation ESG, qui s'applique à la grande majorité de nos investissements (actions, obligations, produits structurés), Arkéa Asset Management souhaite proposer à ses clients des solutions d'investissements prenant en compte les enjeux de demain et répondre à leurs besoins.

→ Solutions d'investissement en dette d'Infrastructure

Sur le périmètre de la dette d'infrastructure Arkéa Asset Management a déployé une expertise de Dette Infrastructure Transition offrant, au travers d'une gamme de fonds de dette et mandats, une nouvelle opportunité de financer les transitions énergétiques, environnementales et sociales à l'échelle européenne au service d'une performance durable pour nos clients. L'objectif est d'allouer des financements aux emprunteurs pour lesquels les projets (structure juridique indépendante) s'appuient sur un socle de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et apportent des solutions concrètes à la transition énergétique et environnementale (ratio d'alignement Taxonomie de 80% pour le compartiment « impact » et 50% pour le compartiment « core ») et à la digitalisation de l'économie. La méthodologie de notation ESG est spécifique à cette classe d'actifs. L'objectif est de donner une opinion sur un projet spécifique, dans une approche absolue (absence de taux de sélectivité et approches Best-in-Class). Pour les aspects ESG du sponsor ou de la principale partie prenante, les outils de notation ESG existants sont toutefois utilisés. Cette analyse ESG de même que la prise en compte des nouveaux référentiels (Taxonomie, SFDR) sont intégrés à toutes les étapes du processus d'investissement et de gestion afin de garantir la performance extra-financière des fonds.

→ Solutions d'investissement quantitatives

Notre gamme de fonds à formule de nouvelle génération a réalisé sa transition ESG: les fonds sont gérés dorénavant en réplique physique permettant d'investir directement sur les titres composant des indices alignés aux Accords de Paris (indices dits "Paris Aligned Benchmark (PAB)" selon la réglementation européennes) ou qui prennent en compte les enjeux ESG, tout en intégrant les politiques sectorielles d'Arkéa Asset Management.

Concernant la gestion indicielle en réplique physique, de même, des produits se basent dorénavant sur la réplique d'indices Paris Aligned Benchmark (PAB), intégrant les politiques sectorielles de Arkéa Asset Management : PAB Europe, PAB US, PAB Japon...

Concernant l'ingénierie de Protection Responsable, des produits intègrent dorénavant dans leur moteur de performance une approche ESG, avec

l'engagement de la contrepartie du dérivé de détenir physiquement les titres de la réplcation.

→ Solution d'investissement thématiques actions

Une nouvelle expertise a été créée avec le lancement d'une gamme de Gestion Actions Thématiques. Ainsi la gamme est composée de fonds actions thématiques sur des transitions responsables. La clé d'innovation de cette solution réside dans sa gestion augmentée qui combine l'intelligence humaine à la puissance de l'informatique pour investir de manière avisée dans des sociétés à la fois Responsables et Leaders, créatrices de valeur sur le long terme.

→ Solution d'investissement éthique catholique

Arkéa Asset Management a développé une approche originale et unique pour replacer la personne humaine au centre des préoccupations pour ses clients voulant intégrer la Doctrine Sociale de l'Eglise dans leurs investissements.

Nous nous appuyons sur les repères éthiques pour la gestion financière des biens de l'Eglise, ainsi qu'aux recommandations de la Conférence des évêques de France en matière de placements financiers.

Ainsi notre démarche concilie les 3 approches suivantes :

- Une approche d'exclusions : exclusions des sociétés impliquées dans le secteur des armes dont les impacts se révèlent disproportionnés pour les populations civiles (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, uranium appauvri, phosphore blanc), exclusions des sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies, exclusion des entreprises dont les activités sont contraires aux principes posés par la Doctrine Sociale de l'Eglise.
- Une approche responsable : agir en amont en sélectionnant uniquement les investissements en phase avec les principes fondamentaux.
- Une approche positive : sélection des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable, d'environnement, de conditions sociales, de gouvernance et de sauvegarde de la Maison commune.

Fournir une information transparente et de qualité à nos clients

→ Mesurer les impacts de nos fonds

Notre objectif est de donner du sens à nos portefeuilles en mesurant les impacts de nos investissements sur les parties prenantes. Pour y parvenir, nous avons mis en place différentes mesures qui deviennent désormais un standard, en lien avec les obligations de la réglementation et notamment l'Article 29 de la Loi Énergie Climat.

Pour garantir la qualité de nos mesures, nous faisons appel à des fournisseurs renommés, tels que MSCI et Sustainalytics.

Nous collectons des points de données essentiels pour évaluer les impacts climatiques de nos investissements. Cela inclut :

- les émissions de gaz à effet de serre (absolues, intensité, empreinte) sur les scopes 1, 2 et 3,
- l'alignement de la température de nos portefeuilles, ce qui nous permet de comprendre leur contribution à l'objectif de limitation du réchauffement climatique,
- la part verte de nos investissements,
- et des indicateurs de risques climatiques pour évaluer les impacts potentiels.

En outre, nous sommes soumis aux obligations de la Réglementation sur la Divulcation des Informations Financières liées à la Durabilité (SFDR). Nous avons pour cela développé une méthodologie de calcul de l'investissement durable qui repose sur des pourcentages d'activité considérée comme durable. Nous calculons également les principaux impacts négatifs de nos investissements, conformément aux exigences réglementaires. Enfin, nous avons choisi de prioriser pour la plupart de nos fonds deux Principales Incidences Négatives (ou PAI -

Principal Adverse Impact) : l'intensité carbone des scopes 1 et 2, ainsi que l'application d'une politique en matière des droits de l'Homme. Ce choix reflète le positionnement de notre société, en cohérence avec la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Concernant la question de la biodiversité, dans le cadre du développement d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés, Arkéa Asset Management a accès à des données ESG relatives à la biodiversité par ses fournisseurs de données et notamment Carbone4 Finance. Ces données ESG doivent permettre de comprendre l'exposition aux risques biodiversité des investissements mais également d'avoir une analyse plus fine sur certains facteurs directs impactant la biodiversité. Toutefois, afin de piloter l'alignement des investissements aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique, il conviendrait de développer une approche basée sur différents outils (aspect impacts négatifs mais également la mesure des dépendances aux services rendus par la nature). Pour l'heure, seuls les éléments relatifs aux aspects négatifs sont disponibles. L'intégration de toutes les dimensions de la biodiversité dans les activités de Arkéa Asset Management est une démarche d'amélioration continue dont le rythme dépend aussi d'éléments exogènes (clarté et stabilité du cadre réglementaire, horizon de temps très long, disponibilité et qualité des méthodologies d'analyse et des données permettant d'évaluer les impacts et les dépendances vis-à-vis de la biodiversité...).

Arkéa Asset Management s'est fixé comme objectif à fin 2024, et à l'issue des travaux précédemment mentionnés, d'élaborer une première stratégie d'alignement avec les objectifs figurant dans l'Accord de Kunming-Montréal, adopté le 19 décembre 2022 à l'occasion de la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, et suivre un premier indicateur d'empreinte biodiversité sur une partie représentative de son portefeuille d'actifs.

Engagé dans nos investissements

Investisseur responsable, nous aspirons à être partenaire des entreprises que nous finançons, en dialoguant de manière active avec elle pour promouvoir l'adoption des meilleures pratiques.

Nous désirons également financer l'économie du réel et de proximité, utile pour la société.

Enfin, nous voulons participer à la protection de la Nature (du climat comme de la biodiversité) en intégrant ces enjeux dans nos processus d'investissement.

Accompagner les entreprises dans leurs transitions

→ Les objectifs de notre engagement

Arkéa Asset Management se positionne comme investisseur responsable et prend à son compte cette ambition dans la gestion de ses produits et services. Cette volonté représente ainsi la déclinaison de la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa dans notre métier de gestionnaire d'actifs.

Dans ce cadre, nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation ESG ou un critère spécifique (qu'il soit social, environnemental ou gouvernance) en dessous de la moyenne de leur secteur.

A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaborative doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra-financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des initiatives d'engagement collaboratives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel.

La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements, ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Dans le cadre de nos engagements thématiques, Arkéa Asset Management a décidé de se concentrer sur deux problématiques environnementales (Biodiversité et Climat) et deux problématiques sociales (Droits Humains et Égalité Homme-Femme). Ainsi nous contactons les sociétés investies pour lesquelles nos indicateurs clés indiquent un retard des actions et stratégies de l'entreprise par rapport à son benchmark industriel et géographique ou un événement qui suppose une gestion partielle ou limitée du risque associé. Cet échange peut s'étendre sur plusieurs années afin de statuer sur la réussite, ou a contrario l'échec, venant de l'entreprise de proposer de meilleurs standards extra-financiers.

Notre politique d'engagement précise notre démarche en pratique et inclut le rapport de nos actions d'engagement sur l'exercice précédent. Nos mesures y sont par ailleurs décrites afin de s'assurer que de nos travaux découlent des actions concrètes.

→ Notre engagement actionnarial

Le vote aux Assemblées Générales constitue un moyen de défense des intérêts des actionnaires et des souscripteurs sur le long terme. L'exercice des droits de vote fait partie du processus de gestion de Arkéa Asset Management dans le respect des exigences réglementaires et des règles déontologiques de la profession. La politique de vote intègre également le soutien aux résolutions d'actionnaires concernant les impacts sociaux et environnementaux.

L'organisation de l'activité de vote aux Assemblées Générales est centralisée par l'équipe Recherche ESG de Arkéa Asset Management. Cette équipe est chargée d'instruire et d'analyser les résolutions soumises aux assemblées générales.

Une convention a été passée avec un prestataire pour fournir à Arkéa Asset Management les informations et documents nécessaires au vote.

Le détail de l'organisation des votes et de nos principes d'exercice du vote (périmètre et orientation des votes), est consultable dans notre politique de vote, qui inclut également le rapport de nos votes sur l'exercice précédent.

→ **Nos initiatives sur l'investissement responsable**

Arkéa Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2018 et reconnaît que les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance sont susceptibles d'influer sur la performance à moyen et long terme des acteurs économiques.

Arkéa Asset Management est également signataires de plusieurs autres initiatives de place ou internationales, telles que le CDP, Finance for Biodiversity ou Climate Action 100+,celles- ci sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Initiatives généralistes | Initiatives environnementales | Initiatives sociales |
|---|---|--|
| PRI – Principles For Responsible Investment | CDP – Carbon Disclosure Project (carbone, forêt, eau) | Investor Statement Calling on Companies to Improve Performance on the Corporate Human Rights Benchmark |
| | Climate Action 100+ | Engagement collaboratif des PRI sur les droits humains – Advance |
| | Finance for Biodiversity Pledge | |
| | ChemSec | |
| | Nature Action 100+ | |

Financer l'économie de proximité

Arkéa Asset Management a développé plusieurs expertises spécifiques permettant de financer l'économie de proximité.

→ Expertise : Solidaire

Concernant l'activité spécifique liée au fonds solidaire, Arkéa Asset Management vise à accompagner les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaires dans leur développement et contribuer ainsi à leur financement adapté à un développement durable, responsable et solidaire, notamment dans les territoires.

A travers notre fonds Arkéa Solidaire, nous cherchons à construire un portefeuille constitué aussi bien d'acteurs historiques de l'Économie Sociale et Solidaire (acteurs historique reconnus par Finansol et ayant des résultats structurellement à l'équilibre) et d'acteurs innovants, plus récents, qui peuvent apporter une solution à un enjeu très spécifique. L'additionnalité de ces derniers est plus forte, aussi bien au niveau du projet (innovant, phase d'essaimage) que de notre contribution extra-financière (notamment via notre présence systématique dans les Comités Stratégiques de ces acteurs).

La construction de Arkéa Solidaire cherche à optimiser le triptyque rendement/risque/impact en soutenant ces différents types d'acteurs.

Nous souhaitons, via notre expertise en investissement solidaire, nous concentrer sur 5 thèmes

- **L'emploi** : Basé sur notre intention d'aider l'insertion de toutes les personnes dans la société, peu importe leurs parcours ou difficultés, nous considérons l'accès à l'emploi comme l'un des deux piliers (avec le logement) à une réinsertion durable.
- **Le logement** : Le droit à habiter implique de jouir d'un bien immobilier respectant la dignité de l'occupant tout en lui permettant grâce à des loyers abordables un reste à vivre significatif, c'est l'objectif des foncières solidaires dans lesquelles nous investissons. Des personnes trop longtemps confrontées à des situations de mal-logement ont également besoin d'un accompagnement pour optimiser leur insertion dans la société. Notre

intention est d'accompagner les acteurs qui permettent l'accès au logement et à la propriété sociale, notamment dans les territoires fragiles, le tout orchestré par des réseaux associatifs locaux entourés de bénévoles.

- **L'éducation et la santé** : bien qu'il s'agisse d'une thématique assez large, l'accès à l'éducation et à la santé n'en demeurent pas moins cruciaux pour éviter l'exclusion, c'est pourquoi notre intention est d'investir dans des domaines clés tel que l'éducation financière (lutte contre le surendettement et ses conséquences sociales désastreuses), et l'accès pour tous à la santé.
- **L'environnement**: Fidèle à notre engagement lié à l'insertion, nous faisons le choix d'investir dans des projets à forte dimension écologique uniquement s'il existe des co-bénéfices sociaux (partage de la valeur, insertion etc...).
- **La solidarité internationale**: Nous sommes convaincus que le financement de petits entrepreneurs dans un contexte stable et favorable permet le dynamisme économique des pays en développement. De plus, en matière de solidarité, il est important d'apporter notre aide aux personnes vulnérables que ce soit financièrement et/ou humainement. Dans cette thématique, nous investissons principalement dans les instituts de microfinance mais également dans des ONG internationales qui interviennent dans des situations d'urgence (conflit, crise climatique etc...).

→ Expertise : Dette Privée Corporate

En ce qui concerne la classe d'actifs de Dette Privée Corporate, l'analyse des enjeux extra-financiers et leur évaluation sont réalisées depuis 2017 en partenariat avec Ethifinance, agence d'analyse et de notation extra-financière spécialisée sur les petites et moyennes entreprises. La méthodologie et le référentiel définis ensemble font annuellement l'objet d'une revue méthodologique afin de tenir compte de l'évolution de la maturité des sociétés en portefeuille sur les sujets ESG et du cadre réglementaire.

Lors de la phase de due diligence, un premier état des lieux des pratiques et avancées en matière d'ESG est réalisé. Les attentes sont ainsi partagées avec le

management de l'entreprise. La réponse par les entreprises à un questionnaire, issu de la méthodologie mise en place, doit permettre la réalisation d'une analyse extra-financière et d'une notation initiale en amont de la réalisation de l'investissement.

De même, la signature par un représentant légal de l'entreprise dans laquelle nous investissons d'une attestation de respect des 10 principes du Pacte Mondial de Nations Unies constitue également une condition préalable à la réalisation de l'investissement.

Durant la vie de l'investissement, selon une périodicité annuelle, les performances ESG sont évaluées et comparées à des pairs et dans le temps grâce à un référentiel solide. Agrégées dans un reporting, ces performances sont communiquées aux clients des fonds de dettes privées. L'analyse peut être partagée avec l'entreprise financée afin d'échanger sur ses forces et faiblesses et mettre en exergue de possibles axes d'amélioration.

Nous souhaitons ainsi accompagner les entreprises dans leur transition vers une prise en compte des enjeux extra-financiers dans une dynamique de progrès alors que l'univers d'investissement des PME/ETI présente un niveau de maturité très hétérogène.

Le taux de réponse à l'ensemble des items du questionnaire ESG est en croissance depuis 2017 et supérieur à 85% sur l'ensemble des sociétés en portefeuille. Le fonds de Dette Privée Corporate Pro'Action Rebond 2021 - Compartiment Capitalisation et Compartiment Distribution - est classé Article 8. Sur l'ensemble des investissements réalisés en dette Privée Corporate sur l'année 2023, plus de 40% comportaient des critères ESG et une trajectoire associée avec un mécanisme d'ajustement des marges du financement en fonction de l'atteinte ou non de ces objectifs.

Un nouveau fonds, Schelcher Private Debt Senior, a été lancé avec un premier investissement en 2024. Il est classé Article 8 et à l'instar des fonds de dette privée corporate de Arkéa Asset Management, il intègre systématiquement en amont des investissements une analyse extra-financière.

Contribuer à la protection de la Nature

→ Stratégie Climat

Dans le contexte d'urgence climatique, le financement d'une économie bas carbone juste et résiliente, compatible avec un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C d'ici 2050, est une priorité.

Ainsi, Arkéa Asset Management s'inscrit dans les engagements de sa maison-mère, Crédit Mutuel Arkéa, elle-même tenue par ceux de la France sur le plan international.

Arkéa Asset Management s'engage ainsi à :

- Conduire une transition bas carbone de ses portefeuilles, visant à **réduire de 50% de l'empreinte carbone scope 1 & 2 des OPC et mandats gérés d'ici 2029 par rapport à 2019**
- **Exclure de ses actifs tout nouvel investissement dans les sociétés impliquées dans les activités les plus émissives en termes de gaz à effet de serre**, en appliquant les politiques d'exclusions sectorielles d'Arkéa Asset Management
- **Évaluer et gérer le risque climatique**
- **Contribuer à l'objectif de réduction de 25% des émissions de carbone directes** pris par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Le détail de la stratégie climat d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet.

→ Expertise : Biodiversité

Conscient de l'importance de préserver la biodiversité, Arkéa Asset Management a le souhait de se positionner activement sur cet enjeu crucial et s'engage à contribuer activement à sa préservation en prenant plusieurs mesures concrètes.

Tout d'abord, nous avons signé en 2021 le pledge "Finance for Biodiversity", démontrant ainsi notre engagement. Nous participons activement à la Fondation créée lors du lancement du pledge, en contribuant à ses initiatives et en

collaborant avec d'autres acteurs du secteur financier. Nous sommes dans ce cadre membre de différents groupes de travail :

- groupe de travail sur les données,
- groupe de travail Advocacy,
- et membre de l'Advisory Committee.

Par ailleurs, dans le cadre du développement d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, Arkéa Asset Management a accès à des données ESG liées à la biodiversité par ses fournisseurs de données. Nous avons recours à l'outil développé conjointement par Carbone4 Finance et CDC Biodiversité. Cet outil nous permet d'évaluer l'impact de nos activités sur la biodiversité et de prendre des décisions éclairées pour la préserver.

Le choix a porté sur l'utilisation du MSA (Mean Species Abundance) qui mesure l'intégrité d'un écosystème et varie de 0% à 100% où 100% représente un écosystème, qu'il soit terrestre ou aquatique, vierge de toute activité humaine. Pour simplifier, 100% correspond à une forêt vierge alors que 0% correspond à un parking. Un impact de 1 MSA.km² est donc équivalent à l'artificialisation d'1 km² d'un écosystème vierge. Par exemple, 1 km² de forêt vierge transformé en un parking est une perte de 100% soit 1 MSA.km². Ces impacts exprimés en MSA.km² peuvent ensuite être agrégés au niveau des portefeuilles.

Le détail de la stratégie biodiversité d'Arkéa Asset Management est disponible sur son site internet.

Nos moyens au service de la Recherche ESG

→ Moyens techniques

Pour assurer une recherche ESG de qualité, nous nous appuyons sur des fournisseurs de premier plan et des outils innovants et sécurisés.

Nous collaborons avec des fournisseurs reconnus dans le suivi des enjeux ESG tels que Sustainalytics, MSCI et Carbon4 Finance. Ces partenariats nous permettent d'accéder à des données fiables et à jour pour évaluer les performances environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs.

En ce qui concerne les outils techniques, nous avons mis en place des flux SFTP et des API (Application Programming Interface) pour assurer une intégration sécurisée des flux d'information de nos fournisseurs. De plus, nous avons développé un entrepôt de données ("datalake") qui nous permet de stocker de manière centralisée et sécurisée toutes les données nécessaires à notre recherche ESG.

Enfin, nous veillons à ce que les scores ESG soient facilement accessibles aux équipes de gestion via l'intégration aux outils de tenue de position. De plus, nous avons développé des solutions telles que Google Data Studio pour permettre une consultation conviviale et interactive et sécurisée des données ESG.

→ Moyens humains

La recherche repose sur une collaboration étroite entre les équipes de recherche financière et les équipes de recherche ESG sous la responsabilité d'une même personne. L'équipe Recherche ESG de Arkéa Asset Management, partagée avec Arkéa Asset Management, est composée de 8 ETP.

L'équipe de recherche est organisée par secteur et fonctionne systématiquement en binôme d'analystes (un analyste financier et un analyste ESG) car nous sommes convaincus que l'analyse des émetteurs est plus pertinente en combinant une approche financière et une approche ESG et que ces deux

dimensions de l'analyse sont complémentaires et permettent une meilleure évaluation du risque d'investissement, mais aussi de l'opportunité.

Cette équipe réalise les analyses ESG des sociétés et est en charge du traitement des informations ESG, de leur diffusion et compréhension. Présente au sein de la salle des marchés, cette équipe favorise la prise en compte des questions ESG dans la gestion des fonds et mandats.

→ Une gouvernance dédiée

Notre démarche globale d'investisseur responsable est soutenue par le Comité de Gouvernance ESG mis en place au sein d'Arkéa Asset Management. Il permet de mener des projets en commun (formation des salariés aux enjeux ESG, déploiement d'une méthodologie d'évaluation des risques climatiques).

En outre, un comité de gouvernance ESG dédié à Arkéa Asset Management se tient régulièrement (tous les 3 mois) et statue sur les décisions relatives à la méthodologie ESG et aux projets menés en la matière. Il s'agit d'un comité de présentation, d'échange et de validation des méthodologies relatives aux calculs d'indicateurs extra-financiers, aux bases de données utilisées, et à tout autre sujet relatif à la stratégie ESG.

Au sein de Arkéa Asset Management, plusieurs équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement responsable. Au-delà de l'équipe Recherche ESG qui se consacre exclusivement à ces questions, ce sont finalement toutes les équipes de gestion, de marketing, commerciales qui s'impliquent dans la diffusion et l'utilisation des informations ESG.

Les équipes Maîtrise des Risques et de Conformité/Contrôle Permanent assurent le suivi ex-post des performances extra-financières des fonds et la matérialisation de la stratégie extra-financière de la société de gestion.